

Bibliothèque numérique

medic@

Castelmont, de. Traité des bains de la ville d'Aix en Provence, et la maniere d'en user, par le Sr. de Castemont Medecin Espargérique

*A Aix, par Jean Tholosan, 1600.
Cote : 42524 (1)*



(c) Bibliothèque interuniversitaire de médecine (Paris)
Adresse permanente : <http://www.bium.univ-paris5.fr/hist/med/medica/cote?42524x01>

42524 TRAITE 42524

DES BAINS

DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE, ET LA
maniere d'en user.

*Par le Sr. de Castelmont Medecin
Espargerieque.*



A AIX,

Par JEAN THOLOSAN, Imprimeur
du Roy, & de la Ville.

Et se vendent.

Chez la Veuve de CHARLES DAVID, &
JOSEPH DAVID, Imprimeur du Roy, rue
du College; à l'Enseigne du Roi David.

1600.

**Au Sieur de Castelmont, sur son
traicté des Bains d'Aix
en Prouence.**

Sonnet,

*Les eaux chaudes ont fait qu'Aix fut nommé ainsi ,
Iadis dict de trois tours , & puis Aix en Provence ,
On dict communement , pour mettre difference ,
Comm'entre Aix de Sauoye , & d'Allemagne aussi.*

*Tandis que de ses eaux Aix a en grand soucy ,
Son renom s'espanchoit plus auant que la France ,
Mais despuis qu'on a veu ses bains en decadence ,
Tant d'Aix que de ses eaux , le los s'est obscurcy.*

*Et fait estoit des Bains en ceste Ville antique ,
Si Castelmont l'expert en l'art Espargerique ,
Ne les eust restably , en deüë qualité.*

*Aix de nom & d'effect , demeure en cette sorte ,
Mais un profit plus grand , que Castelmont aporte .
C'est que plusieurs aux Bains recouureront santé.*

I. B. Rouzeau Bourguignon.



AVIS

De l'Imprimeur au Lecteur.

Lorsque ce petit livre fut imprimé, on avoit déjà arrêté de rétablir les anciens bains de cette Ville, à l'endroit où étoit autrefois la fontaine d'eau chaude, appelée vulgairement des Bagniez. Comme elle appartenoit à la Communauté, & qu'elle étoit également commode à tous les habitans, d'autant qu'elle couloit au milieu & au centre de la Ville; elle fut sagement choisie pour l'accomplissement de ce noble dessein.

Cependant cette belle entreprise ayant été traversée dans la suite par de longs & de fâcheux procez; plusieurs Arrêts ayant été même rendus à ce sujet par la Cour de Parlement de ce pays; on fut obligé de changer d'avis, & on projetta de rebâtir les bains à l'autre source d'eau chaude, qui est proche du Convent des RR. PP. de l'Observance. Mais comme elle

appartenoit à un des ayeuls de Mr. l'Avocat

à 2.

General de Gauffridy Sieur & Baron de Trets, & que d'ailleurs on n'avoit pas encore fait la preuve, ni de la qualité, ni de la quantité de ces eaux; on commit d'un côté pour reconnoître la première, Messieurs Pelegrin & Broilla Docteurs en Medecine & Professeurs Royaux en cette Université, lesquels observerent attentivement l'analise qui en fut faite alors en leur presence par distillation & par tous autres moyens & essais philosophiques. (Ce sont-là les propres termes de l'acte de deliberation du sixième Septembre 1627. & de l'autre on donna ordre à divers Maîtres Fontainiers d'en mesurer la grosseur. Ces très habiles Medecins ayant reconnu que l'eau de cette source étoit de la même qualité que celle des Bagniez; c'est-à-dire, admirable & d'une très-grande consideration, c'est ainsi qu'ils s'expliquent, que l'air étoit meilleur & plus salutaire pour les malades en cet endroit qu'en tout autre. Les Maîtres Fontainiers ayant pareillement justifié que pour la quantité elle étoit plus grosse d'un quart, & que les dépenses nécessaires pour le rétablissement des bains y seroient beaucoup moindres. Mrs. les Consuls toujours attentifs à l'utilité & à la commodité du public, assemblerent le six Septembre 1627. un Conseil general, auxquels furent presens Messire Vincens, Anne de Maynier Sr. & Baron d'Opede, Chevalier, Comte Palatin,

Conseiller du Roy en ses Conseils d'Etat & privé, & Premier President en la Cour de Parlement de ce Pays. Monsieur Me. Nicolas Claude Fabri Sieur de Peiresc, Baron de Rians, Conseiller du Roy en ladite Cour, Commissaire à ce député. Monsieur Me. Pierre de Cormis Sr. de Beaurecuëil, aussi Conseiller du Roy & son Avocat General en ladite Cour. & Monsieur Magdalon de Vingtimille des Comtes de Marseille Sieur & Baron de Tourves, Olioules & autres placès, premier Consul; ayant fait la proposition & le détail de tout ce que je viens de vous 'deduire, en presence de Monsieur de Meoillon & de Mr. Audibert autres Consuls; Oüi le Rapport de Messieurs Pelegrin & Broilla, & toutes les considerations qui regardent le bien & l'avantage public faites; il fut deliberé de rebâtir les bains à la source d'eau chaude, qui est au quartier de l'Observance, & que pour ce sujet on traiteroit avec le Sieur Joseph de Gaufridy Ecuyer, qui en étoit le possesseur; du prix qui fut réglé dans la suite à la somme de 11000. liv. en y comprenant le lavoir, paroir, maison & les censes qui en étoient dépendantes; tellement que Messieurs les Consuls modernes ne font que donner un plain & entier effet à cette deliberation si importante, qui prouve combien grands ont toûjours été les soins que leurs predecesseurs se sont donnés, non seulement pour

la simple décoration de cette Ville, mais encore pour l'avantage de ses habitans.

Comme Monsieur de Castelmont assure dans la suite de ce livre, que l'eau de l'observance n'est pas pure & qu'elle est mêlée avec celle d'une source froide qui est très proche, il est tout à fait nécessaire de vous faire remarquer, que lorsque ce fameux Medecin chimique écrivit, la source abondante d'eau chaude qu'on vient de decouvrir, ne paroissoit pas encore, cachée qu'elle étoit non seulement sous les débris & sous les ruines des anciens Edifices bâtis par les Romains, & entièrement demolis par les Sarrasins, lors qu'ils firent irruption dans cette Province; mais de plus elle l'étoit sous l'épaisseur d'un Rocher, dont les fentes & le creux lui servoient également de canal secret & de couverture solide: tellement que tout ce qu'il dit de la source de l'Observance qui subsiste encore, ne peut & ne doit en aucune maniere être attribué à celle dont on vient de faire la decouverte, laquelle n'a commencé de rejaillir du Rocher que du moment qu'on l'a eu percé. La gairison des differens maux qu'elle procure tous les jours aux personnes qui boivent de ses eaux, est une preuve évidente de sa pureté; aussi tout le monde est si prevenu de sa bonté, qu'on y accourt en foule tous les matins; chacun s'empressant de profiter de ce précieux don de la

Providence dont la découverte, réservée à la vigilance de Messieurs nos Consuls, merite que leur memoire soit consacrée à la posterité, d'autant mieux qu'ils se donnent sans cesse de mouvemens afin que les ouvriers qui sont chargez du prix fait des bâtimens pour les bains & pour les fontaines; executent promptement leurs contrats; sur le plan que le Sr. Laurens Vallon Architecte de la Province en a fait, & qui est assurément très-beau; desorte que ces bains outre qu'ils seront très salutaires ainsi qu'en conviennent tous les Auteurs qui ont écrit des eaux de cette Ville; ils seront de plus très propres & très commodes: il en sera de même des fontaines, afin qu'on puisse prendre sans peine de l'eau, quand on ne voudra simplement qu'en boire. Cette eau est sulphureuse sans toute fois qu'elle ait aucun mauvais goût, ni quoy que ce soit de rebutant la chaleur près. Elle est encore très claire, très legere & très bien faisante, ce qui est cause qu'il y a bien de personnes qui en usent habituellement à leurs repas.

J'avois resolu de faire revoir ce petit livre & de vous le donner en un langage plus nouveau & plus poli; mais beaucoup de personnes éclairées que j'ay consulté là-dessus, m'en ont dissuadé; singulierement un Religieux que j'honore beaucoup, lequel m'a enfin obligé par ses instantes prieres, de suspendre les grandes occupations que j'ay pour quelques jours; afin de reimprimer ce livre

sur un des exemplaires que j'avois dans mon magasin, & qui avoit été imprimé par mon bis-ayeul; n'ayant point eu en cela d'autre intérêt en vûë, que de rendre service au public; en mettant entre les mains d'un chacun la regle qu'on doit tenir, soit en prenant les bains, soit en bevant simplement les eaux de cette source, dont je vous donneray l'analise; aux cas qu'on la fasse de nouveau, avec des observations dignes de remarque.





A MESSIEURS,
 MESSIEURS LES CONSULS
 d'Aix en Prouence, Procureurs
 du Pays.



ESSIEURS,

Le Philosophe Aristote, cette lumiere de nature a très bien dit, que les premiers preceptes de la Medecine sont venus des experiences. Et en la police, les Loix ont esté iugées les plus salutaires qui maintiennent en plus grande union le repos des Citoyens. Qu'est-ce qu'une science dit Anacharce ? C'est sçavoir par le long usage, par plusieurs habitudes ce qui estoit ignoré. Les guarifons des grandes maladies se pratiquent diuersement, & par diuers remedes, les uns seruent comme le plastre, duquel le vieil bastiment est enduit : qui semble neuf, & le dedans

est tout ruineux : & avec un peu de repos laissent chancrer & enraciner la maladie , carier les os , & enfin le tout tomber en accidens incurables & irremediabiles. Je trouue que ceux sont les plus à priser , qui ont des remedes les plus prompts & les plus salutaires. Et entre autres singulieres remarques en l'escole de l'antiquité , sont les bains & tels que ceux que vous auez en vostre Ville : en laquelle la nature a produict vne si grande largesse de tresors , qu'il est impossible de les pouuoir exprimer : ie les ay experimentez en la curation de plusieurs grandes maladies : mais estant comme perdus par la negligence de vos peres , ie vous ay proposé le moyen de les redresser , afin qu'on en peust tirer quelque fruiçt. Vous y auez pris goust , & de mon costé j'y ay très volontiers contribué : Mais ô la malice de nos iours ! vôtres saint desir n'est point plus tost esclos comme vne fleur du printemps , & mon seruire ne vous a point esté sitost iuré que voylà l'un agité du vent , & l'autre accusé d'ignorance & d'imposture par des liures publiez & imprimez , à la verité (il le faut ainsi dire) avec un discours satirique , entrecoupé , & de peu d'édification au public. C'est vous , Messieurs , qui yestes mesprisez , puis qu'on trouue mauuais ce que vous auez trouué bon. N'aez-vous iamais ouy parler de ce censeur des œuures de Dieu ? qui vouloit que le corps humain fut fenestré pour voir dedans. Hesiodé en sa Theogonie dit

qu'il estoit fils de la nuit , bien à propos : car ses cogitations ne parlent que de la nuit & de l'obscurité des tenebres. Puis qu'ainsi est que vous auez trouué bon que mon industrie serue le public en la restauration de vos Bains , sans s'amuser à tout ce qu'on a voulu publier contre nostre commune intention : ie me suis aduisé de dresser ce petit traité comme la direction de mes entreprises , afin que par les effets les doctes iugent que ce ne sont ni songes ni impostures : vous le receurez , Messieurs , & s'il vous plaist vous entrerez en ceste creance de moy , que le but de tous mes desseins n'est à autres fins qu'à la gloire de Dieu , & au bien & utilité de vostre Ville , pour y faire renaistre ceste ancienne renommée que l'ignorance auoit iusques à present enseuely. Je seray content si vous croyez que ie suis ,

MESSIEURS,

Vostre bien humble
seruiteur.

DE CASTELMONT.



*Preface du Sieur de Castelmont sur le traité des
bains de la Ville d'Aix en Prouence.*

CEux qui par un arrogant & enuieux mespris (Amy Lecteur) me figurent estre contraire à la nature , s'abusent grandement : car mon art & ma profession est de ramener ce qui peut estre desbauché en icelle par l'affluence des maladies qui alterent son subiect : c'est à dire , ce petit monde chef d'œuvre de Dieu le Createur , lequel comme corruptible est quant & quant precipité en plusieurs & dangereuses alterations , desquelles il est releué par la grace de Dieu , par le trauail de nostre art. Mais toutesfois j'ayme mieux estre calomnié d'une vaine accusatiu ou mesdisance , que repris en l'ignorance de ses secrets , ou conuaincu de quelque abus en ma profession. On me calomnie de tromperie, que si l'accusateur est si bon maistre que de pouuoir descouuir aucune tromperie en mes actions , aucune auarice ou tache qui souille aucunement la reputation que ie me suis acquis entre tant de nations , i'acquiesceray volontiers : Mais iusques alors ie ne veux autre deffense que les effects qu'il plaira à Dieu de produire de mon industrie. On me blasme de ce que ie n'ay point d'arrest , & que ie va-

gabonde errant, sans aucun lieu, sans resolution d'aucune demeure, blasme à la verité impertinent, & satyrique. T'accorde que ie suis amoureux de la vraye science de la Medecine: i'ayme la sapsience, sont mes delices, mes ambitions c'est mon ourse en mes navigations, & le Pole ou le Medicline de mon Astrolabe est fixe: Mais ou est la memoire de tant de braues esprits, c'est estre blasme de ce que tant de beaux astres ont tant souhaité. N'avez-vous iamais leu (ô Monsieur, qui me mesprifez sans m'auoir iamais veu, conneu, ni parlé) Le Sophiste Philostrate en la vie de ce forcier Apollonius en l'apologie deuant l'Empereur Domitian? Ie vous assigne là pour la deffense de mes voyages, qui n'ont iamais esté que pour apprendre: ne sçavez-vous pas que le temple d'Esculapius estoit enuironné de plusieurs logettes pour receuoir ceux qui y venoient pour apprendre? & quoy? cuideriez-vous que la medecine s'apprent dans une maison, entre les bras d'un pere, entre les baisers d'une mere; il faut porter le sac sur le dos (c'est à dire) il faut voyager & frequenter les escolles & les hommes doctes parmi le monde, pour avec l'art s'acquérir des experiences. Vous ignorez peut estre ceste coustume des Indes qui exposoient leurs malades à toutes sortes de passans, allans & venans des Pays estranges: & quel tort fait-on à vos malades & à vous aussi, si on vient des

Pays estranges pour les vous guarir ? Je suis vagabond diâtes vous ? gardez que vous n'ayez Iunon pour marastre , & que le ciel ne se mocque de vos enfantemens : & qu'en croupissant en la maison vous n'enfantiez vne nuée pleine d'eaux , d'orages & de tempeste , qui se resoul-dent en fumée (Platon mon Amy) a esté vagabond à vostre dire , où a-t'il appris les secrets de la nature , ces doâtes loix , ces beaux preceptes de gouuernemens d'estats , ça esté en voyageant iusques à passer le Nil. Et croy que si voyager pour apprendre les preceptes de la Philosophie c'est estre vagabond , les premiers secretaires de la nature seront vagabonds à vostre dire : Mais il faut que vous sâchiez qu'en voyageant i'ai appris à guarir les maladies cacoethes & desesperées , avec les secrets que plusieurs ignorent , i'ay curieusement appris à cognoistre plusieurs grandes vertus des mineraux , des animaux , des vegetables. Qui sera ce bien sensé qui me iugera digne de mespris pour cet amour ? si i'ay pénétré iusques au plus secret de la terre , pour en apporter à la gloire de Dieu , le soulagement aux langueurs incurables , & recogneu les admirables proprieté des eaux , pour le repos des estranges maladies , qui m'en mesprisera sinon vous ? qui par vne satyre Menippée m'avez iniurié sans m'auoir cogneu , calomnié sans occasion , & argué d'ignorance &

d'imposture, sans iamais auoir parlé avec que moy? Socrates ne fit pas tel iugement quand il fut prié de dire son aduis d'Archelaus fils de Perdicas. Et quelle excuse apporterez-vous au tribunal de Minerue, si vous y estes accusé par les bons & doctes esprits d'auoir avec toute licence theatralle attaqué celui que vous n'auiez iamais veu: puis que vous estiez absent à mon arriué. J'ay honoré tous ceux de vostre profession, & recogneu pour personnes qui meritent beaucoup, & vous seul qui estiez absent comme vous dictes m'iniuriez & meprisez mon industrie, laquelle toutesfois vous connoistrez quand vous despouillerez toute iniuste & indeuë affection: auoir produit & estre pour produire de tres beaux effects avec l'assistance de Dieu, qui favorisera tousiours mon intention & mon trauail contre les morsures de l'enuie. Est-ce une chose nouvelle qu'en la medecine il y aye plusieurs opinions & plusieurs fortes de practiquer les remedes: La science de la nature n'est pas moindre, & combien toutesfois y a-t'il eu de diversitez d'opinions. Vn Empedocle, Anaxagore, Parmenide, Speusippe, Socrate, Platon, Aristote, Xenophon & les derniers: Mais croyez que celui qui fera le mieux & qui apportera plus de soulagement aux malades & plus de profit au public, qui le seruira sans fard sera le plus estimé, & le plus loué en la commune estime

des hommes. Arriué que fut Vliffes au Palais
d'Alcinous Roy de Corcyre il se mocqua de
ses peuples , & pour les trouver cupides ,
ennuyeux & credules. *Tam vacui capitis popu-
lum pheaca putauit.* Je finirai ce difcours par
ce braue rencontre d'vn grand perfonnage
de ce temps , *Viri sunt fape onoccephali qui nu-
merum auerent ut in omni hominum ordine
fere sunt ; quos fortunæ ludibria iudices : &
fruges tantum Pritanei nostri consumere nato.*
C'est ce que i'auois modestement à te repre-
fenter (Amy Lecteur) & te prier de ne t'amu-
fer point aux mefdifances : mais donne ordre
de faire ton profit de ce qui t'est eſtalé par
mon trauail : qui te fera fort fidellement &
ſincerement communiqué en toutes tes necéſ-
ſitez que tu pourras auoir. Adieu , & que
ceux qui meſpriſent les labeurs d'autrui ſi li-
centieufement & ſans occaſion les mettent à
la touché ou la copelle , viſant au but de la
commodité du public , que i'ay entrepris de
ſeruir tant qu'il plaira à Dieu m'accompagner.



TRAITE
 DES BAINS
 DE LA VILLE D'AIX EN
 Provence, & la maniere d'en user.

Chapitre premier.

PLINÉ l'interprète & le truchement de la nature, raporte au septième livre de son histoire, qu'il n'y a autre moyen plus assureé pour espouvanter les Lions que les feux allumés des flambeaux & des torches : ce que s'accorde avec ce que Orus Apollo en a escrit : je croy de mesme qu'il n'y a moyen plus assureé d'arrester un esprit transporté d'ire & de colere, que les beaux & veritables enseignemens de la Philosophie, qui lui sont representez avec la clarté de la verité sans sophisme ; sans passion, & sans affection. Mais pour y paruenir il se faut servir d'un autre hyeroglisique pris de Plutarque, au traicte d'Isis, il dit qu'en la basse Egipte il y auoit un temple consacré à Minerve, sur l'entrée du

A

quel se voyoit la peinture d'un enfant, d'un vieillart, d'un esperuier d'un poisson & d'un hypothame. Je n'en prendray que ce qui me sert en ce discours, & en laisserai le penser du reste à ceux qui s'y voudront arrester : il faut de l'experience & de la grace de Dieu que les Egiptiens ont entendu par l'esperuier. Je voudrois bien avec ceste grace alumer un flambeau de verité pour oster la colere & la passion à ceux qui publient leurs livres sur la bonté des bains de la ville d'Aix, & toutes-fois ils ne se sont aduisez de ce luyjet jusques à ce que nous ayons representé par les effects les vertus d'iceux. Tout incontinent comme les derniers soldats qui arrivent en l'armée devant Troye, on a veu ceux qui n'y avoient onques pensé jusques alors, contredire sans beaucoup de raison, ce que nous verifions par les effects. Science très-certaine & admirable en la Philosophie, si on y adjouste les causes. Il y a dix ans, Monsieur, que vous faites profession de la Medecine avec beaucoup de reputation, & je suis étonné que vous n'avez descouvert cette fiesche de Philoctete, ce remede admirable de la hache d'armes de Thelephus. Auparavant que Castelmont soit venu vous les debviez decouvrir, & que vous ayez tant tardé à escrire: vous faiçtes ce que font les enfans és vieilles comedies, après qu'on vous a descouvert le secret, vous diçtes que vous le voulez faire, &

qu'on vous a levé la parole de la bouche ; vous estes doncques avisé de faire service au bien public, lors que un autre vous en a descouvert le secret. Ce vertueux Caton en son livre de l'Agriculture dit : Que l'homme qui cele , ou cache aucune chose , soit qu'il l'aye aprise d'autrui , ou qu'il l'aye inventée pourveu qu'elle puisse porter profit au genre humain , est ennemi mortel des Dieux , d'autant (dict il) qu'ils habitent non seulement ce beau monde : mais l'entretiennent tous les jours , y adjoustans les celestes ornemens , & edifiant ceux qui par leur invention y aportent quelque commodité. Qui a fait monter Saturne aux cieus en l'ancienne poesie ? de laquelle toutes-fois se mocque Arnobe & son disciple Lactance : sinon que pour les belles loix qu'il a inventé ? Esculapius à cause de la medecine , & plusieurs autres pour autres belles inventions ? Or je dicts ceci pour montrer l'affection que je porte au bien public. Quant aux étrangers je ne croi pas qu'ils puissent rien aprendre : mais ils ont été cause de faire rechercher la qualité des bains : & ne les faut pas estimer moins capables pour avoir été cause de recueillir vos beaux esprits , à rechercher vn si riche & si excellent thresor , comme celui que vous avez familier en vostre maison : & facile pour la santé humaine. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'avez commencé de faire boire de ces eaux , & qui

y avez fait baigner quelqu'vns. Pourquoi n'avez point mis en bruiet leur vertu, sans attendre qu'un estrange soit venu la publier? Ne dictes point que ce soit un malheur de vostre Ville, & l'heur d'un estrange. Quant à la propriété des eauës chaudes, mines & mineraux & comment il s'en faut servir. Nous en pouvons juger assez sainement, & avec verité, pour en avoir fait plusieurs experiences. Nous sommes tres-bien informez de la source des bains de l'Observance: & qu'elle n'est pas si bonne que celle des Baignez près de la boucherie: laquelle toutefois vous rejetez comme faulse: mais seulement par opinion ne l'ayant jamais cogneüe. Et pour preuve de ceci? Choisissez six ou dix malades, à la santé desquels employez de l'eauë de l'Observance? & j'en choisiray autant, & prendray de celle des Baignez? & l'on verra qui les aura plustost guaris. Puisque vous dictes que ce n'est qu'un vestige ou despendance de celle de l'Observance. Si vous estes si asseuré en vos propositions, vous ne debarriez pas refuser cest offre, pour voir qui de nous deux aime mieux le profit public. Quant à la preuve faite en l'Archevesché, elle a esté faite sincerement, & non pas la vostre que vous avez fait faire par autrui. Vous faites tort à ceux qui l'ont veüe, & qui ont l'ame si bonne. Ce n'est point tromperie ni piperie, comme vous dic-

tes fort incivilement, & sans propos sans correction. Car quel jugement pouvez vous faire de ce que vous n'avez jamais recherché ni entendu : Mais c'est la coustume de recourir aux injures quand les raisons manquent. Quant à l'art Chimique, vous avez commencé trop tard à me l'enseigner. Et croy que vous en deüez à veüë de pays, & par la lecture des bons liures : mais par effect vous debuez ceder à ceux qui y ont employé vne bonne partie de leur vie, & sous d'excellens maistres, comme aussi l'on vous pourra ceder en quelque chose. Si aucun se vante de faire l'extraction des bains avec un matras le corps long & le ventre large, & puis sublimer, comme l'on faiët les fleurs d'antimoine ; qu'il n'vse point d'un pindarisé discours ; mais qu'il mette la main à l'euure pour faire l'espreuue en lumiere des hommes deuant tout le monde, là où l'on iugera s'il vse de tromperie & piperie, & l'on verra qu'elle difference il y a entre une transmutation & vne extraction. Quant à ce que vous dictes que ces eaux viennent du nitre, vous errez en leur premiere cognoissance, c'est chose que vous ne scauriez monstrier : car il n'y a point de salpestre ni de nitre en la concauité de la terre. Nous scauons, & c'est chose auerée, qu'il est faiët par art comme l'alun (lequel afin que tout le peuple puisse entendre comme il se

faict) L'on va aux caues, estables, ou vieilles ruines de maisons amassant la terre superficiellement, puis on la met dedans vn cuvier, & le remplit on d'eau froide, & puis le laisse on couler comme l'on faict la lexiue: après on faict evaporer l'eau par bullition, & l'on trouue le salpestre au fonds. Voylà comme il est faict, & non pas qu'il soit mineral. L'alun se faict ainsi en Italie. Premièrement, l'on tire la pierre comme l'on tire en ce Pays le plastre, puis on la faict cuire de la mesme façon que la chaulx, & avec d'eau on la faict bouillir dedans de grandes chaudières, & on la faict exhaler comme j'ay dict du salpestre. Vous voyez donques comme le salpestre n'est point mineral contre l'erreur de vostre principe. Pour la mine de betun, ie n'ay iamais veu qu'elle aye donné ou peu donner chaleur à l'eau, laquelle n'est eschauffée que par la chaleur du souffre. Aux minieres d'Hongrie, lesquelles participent de l'or, l'eau qui en sort n'est aucunement chaude. L'eau qui sort de celles d'argent, qui sont aux confins d'Allemagne que l'on appelle Marcrie en Almand, ou Sainte Marie en François, & qui sont en partie au Duc de Lorraine, ne participent d'aucune chaleur. Non pas loing des mesmes mines, il y en a une de cuiure. Un peu plus près une de plomb, les eaux sortans de toutes deux ne sont aucunement chaudes.

J'ay veu plusieurs mines de Sinabre, & veu tirer le vif argent que l'on appelle Mercure, mais ie n'ay point veu qu'elles eschauffent les eaux. Comme aussi au Pays de Liege j'ay veu une mine de souffre, en laquelle on travailloit tout le iour : le prins de ladicte mine grande quantité d'eauë, mais elle ne sembloit aucunement chaulde. J'en ay veu d'autres desquelles l'eauë qui en sortoit n'estoit chaulde. Au près de Lyon en Beaujolois, il y a une mine de vitriol, mais l'eau qui en fort n'est point chaulde. La raison est que le souffre au respect du vitriol, y est en petite quantité : & s'il étoit abondant & que l'on donna loisir à nature elle le cuiroit, & par consequent on en tireroit du metal. Quant à la mine de souffre de laquelle j'ay traité cy-dessus, qu'il y aye si grande abondance d'eauë froide, c'est que nature la plus concuëte. Il est tout certain qu'il y en a d'aucunes espees plus digestes les vnes que les autres, comme nous voyons par la variété de leurs couleurs, qui sont les vnes iaulnes, les autres grises, les autres rouges & noires. C'est parce que nature les a plus despurées les vnes que les autres, comme ie ferai veoir par experience. A Salsbourg en Allemagne près de la terre des Venitiens, il y a vne mine d'or parfaicte, là où il se trouue un souffre rouge qui a de grandes propriétés pour le corps humain, & l'eau qui

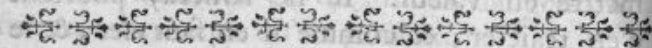
en sort aussi est participante de ces propriétés, & est froide. Vous ne devez doncques pas alleguer que le salpêtre soit mineral, ni au nombre des mineraux, ni qu'il puisse donner chaleur, comme l'alun non plus. Le seul souffre à cette propriété d'eschauffer l'eau : ie dicts le souffre simplement cuit par nature, & que l'eau en passant par sa miniere se peut eschauffer, comme nous voyons. Et ie dicts d'avantage, que si l'eau de ces bains estoit plus chaulde, qu'elle ne seroit pas si bonne comme elle est. Nous voyons que la violente chaleur des autres bains apporte de grands dangers à ceux qui s'y baignent, & le plus souuent ils retournent plus malades qu' auparauant. Il faut doncques conclure en toute profession que les principes & les causes ignorées, de ceux qui vont tastant la seule superficie tombent en de grands dangers, & font tomber ceux qu'ils pansent.

C'est pourquoi, Messieurs, il ne faut s'arrester aux passions des personnes, ni au profit particulier d'aucuns, mais il faut chercher le profit public. Il n'y a qu'un an ou environ que ie suis en ce Pays, ie n'ai point caché l'emolument public, qu'on pourra recevoir de vos bains. Vn Medecin de Montpellier vouloit empescher que les bains de Ballaruc ne se missent en lumiere : mais il fut rejecté à sa confusion : & les habitans, depuis

ont apperceu les fruits d'un tel don de nature, qui estale largement les richesses de ses bienfaits ou bon lui semble. C'est la coustume d'aucuns de se bander directement contre ceux qui sont mieux versez en quelque science, qu'eux: ie ne parle point pour le general, car ie porte honneur à tous ceux qui font profession de la Medecine, & les honore, respecte, & estime beaucoup: mais pour un particulier qui sous vn faux pretexte me taxe d'estre pipeur: ie croy que s'il m'eust bien cogneu, & quelque peu d'experience que ie pense auoir touchant ce fait, qu'il n'useroit de tel langage: il n'est besoin de ramener tant d'histoires & de passages pour prouuer que ces bains sont bons. Je serois d'aduis que l'on fit crier à son de trompe, que ceux qui en ont receu profit le publiassent, pour les mieux mettre en valeur. Je ne laisseray pourtant d'en traicter, & comme il en faut vser, & le regime de viure par l'aduis des Medecins.

Et de peur d'encourir la punition que dict ce vertueux Caton, ie mettrai ici les maladies lesquelles par la grace de Dieu nous pouuons guarir. Sçauoir, la perpetuelle douleur de ceste ou vertigine. L'epilesie. Le mal des yeux de quelque espece que ce soit. Rheumes: Catharres: la perpetuelle douleur d'estomac: collicque ou miserere me: l'oppillation de la rathelle: la grauelle ou pierre, soit en la vesie ou

ailleurs sans couper : la carnosité de la verge : le cancer ou ulcere tant interieur qu'exterieur : L'hydropisie non confirmée , de quelque espece que ce soit : la suffocation de la matrice : les escroüelles : les douleurs de la goutte : Fieure quarte ou tierce de quelque espece que ce soit : douleurs de reins & ulceres d'iceulx. De toutes ces maladies nous promettons (moyenant l'aide du Tout-Puissant) aux unes soulagement , aux autres la guarison , avec medicament de tel goust que desirera le malade , sans aucune fanteur ni vapeur , ni extorsion de ventre. Finuite ceux qui trouueront à redire à ce qui est cy-dessus , d'esslire dix ou douze malades persecutez des maladies susdictes , & i'en prendrai autant ou la plus grande partie , & qui les aura plustost guaries , en aura la louiange.



*De quelles maladies peuuent guarir les bains
moyenant la grace de Dieu.*

Chapitre second.

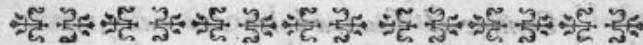
A Prés auoir recogneu les eaux des bains de ceste Ville , & leur qualité , ie veux discourir en bref , à quelles maladies (selon mon aduis) elles sont propres , afin que ceux qui seront tormentez , puissent recouurer

anté. Je me suis informé de gens qui demeurent auprès de la fontaine chaude, s'ils auoient point veu quelqu'un qui vst de ces eaux: lesquels m'ont assuré auoir veu de nuict plusieurs gens dedans la fontaine qui depuis ont esté guaris de plusieurs maladies, en beuuant de ladiete eau le matin à ieun. Les Romains sous la conduite de Sextius n'ont pas basti cette Ville seulement pour les delices des bains (ausquels ceste nation estoit infiniment addonnée) mais pour s'en seruir contre les maladies. L'on void encores à present vn bassin au Palais que le Roy Robert (pour lors y habitant) fit faire, & non sans cause, ni pour la volupté seulement, car il auoit auprès de soy de grands & tres doctes Medecins, qui en auoient plusieurs fois fait l'experience: lesquels s'ils eussent trouué du salpêtre n'eussent conseillé au Roy d'y faire bastir. L'an 1584. estant à Basse pour apprendre la Medecine Espargérique ie frequentois vn excellent Medecin nommé Monsieur Bernard, Docteur en Medecine, & Medecin de l'Empereur, lequel me dict qu'il auoit esté en ceste Ville, & qu'il auoit fait l'esprouue des eaux chaudes, en assurant qu'il en auoit tiré du souffre. Monsieur de Rochefort iadis Medecin de feu le Duc de Sauoye, me parla des bains de ceste Ville, & qu'ils auoient de tres grandes vertus, & que mesmement il l'auoit communic-

qué au Signore Iulio Contarino Docteur en Medecine, & Medecin du feu Duc de Nemours, lequel en auoit fait vser à ce Prince, lors qu'il estoit en Piedmont, après le deceds du feu Duc de Sauoye. Monsieur l'Argentier Docteur en Medecine, & Medecin du Duc de Sauoye m'a encores certifié il n'y a pas long temps, que ces bains estoient tres bons contre plusieurs maladies, & qu'il s'esmerucilloit comme les Medecins de ceste Ville les laissoient ainsi perdre; considerant que cela leur pourroit apporter vn grand profit, tant à eux qu'aux malades.

Parquoi pourront venir aux bains pour recouurer santé, ceux qui seront affligez de fièvre quarte, quotidienne, lente, aretique: de galle quelque espeece que ce soit: de la mauuaise tigne: d'hydropisie non confirmée: ceux qui seront bléssez d'arquebuse, & ceux qui auront la teste pleine de crasse, ou barbe, ou tourment de teste; ceux qui ne pourront dormir: ceux qui auront le mal Saint Iean: les paralytiques, non confirmez, & qui ne passent vn ou deux mois au plus: qui ont mal à la vesse, & à la verge: qui ont degoust de la bouche: qui ont tremblement de bras ou de iambes, ou de col, & de conuulsion: qui auront les yeux chassieux: qui seront sourds: qui auront douleurs de dents causées par humiditez: qui auront apostume aux poulmons: difficulté

d'vriner : l'apetit perdu par indigestion de l'estomach : dissenterie : vomissemens : flux de ventre continuel : qui sont tourmentez de vers : de la jaunisse : oppillation de foye & de ratte : douleurs de reins, & apostume d'iceux : de la pierre qui s'engendre en la vesie, tellement qu'il pisseroit au liét sans en sentir rien : filles qui n'ont leurs fleurs, ou qui ont les passés couleurs : de la goutte ou podagre ou sciaticque tant vniuerselle que particuliere, pourueu qu'elle ne soit hereditaire : des vlcères tant aux iambes qu'ailleurs : des rheumes en quelque partie qu'ils tombent. Lesquelles maladies seront communiquées aux Medecins. J'ay voulu faire resouuenir de la vertu de ces bains, afin qu'ils puissent librement ordonner ce qu'ils cognoistront estre propre aux mlaadies susdictes.

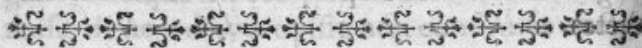


*Comment il se faut preparer auant
qu'vser desdictes eaux.*

Chapitre troisesme.

CEux qui seront trauaillez des maladies susdictes ou approchantes, auant que d'vser desdictes eaux feront ceste preparation. Premièrement ils prendront l'aduis de quelque docte Medecin, après prendront vn bo-

lus de cassa simple s'il leur est necessaire. Le lendemain ils se feront ouurer la veine selon l'aduis du Medecin: après vseront de quelque aposesme laxatif, ou aperitif, & puis se purgeront vsant de quelque oppiat corroboratif. Ce faict ayant seiourné cinq ou six iours sans plus rien prendre, entreront dedans les bains selon qu'il leur sera ordonné. Et parce que les eaux participent du souffre & non du salpestre ni de l'alun, elles ne peuuent offencer la nature humaine, comme font ceux de Digne & de Ballaruc par leur trop grande chaleur. Et mesmes ces bains pourront seruir toute l'année sans differer aucune chose pour leur grande benignité. I'adiousterai aussi que lesdictes eaux sont laxatiues.

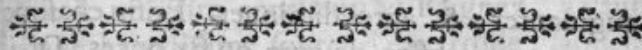


Comme il faudra boire des eaux.

Chapitre quatriesme.

LE plus propre temps pour boire de ces eaux, est le matin environ les deux ou trois heures après minuiet. C'est à cette heure qu'elles sont plus chaudes à cause de la froideur & humeur de la lune, & aussi que les esprits du souffre abondent dauantage: ce qui se cognoist aisement: car sur les cinq ou six heures du matin ils ont perdu beaucoup de

leur chaleur, & par consequent de leur vertu, à cause de la chaleur du soleil: & au soir l'on n'en boit que le soleil ne soit couché & l'air purifié.

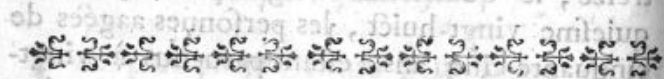


*Quelle quantité on en doit boire, & commencer
& finir.*

Chapitre cinquiesme.

Comme Nature s'accommode mieux à ce qui se fait peu à peu, ainsi à son imitation il faut boire de ces eaux la première fois en grande quantité, au contraire des autres eaux, à cause qu'elles ne tiennent pas beaucoup de soufre. Il faut commencer le premier iour à en boire six plains verres, ne tenant chasque verre que quatre onces ou environ. Le second iour neuf, le troisieme treize, le quatrieme vingt-quatre, le cinquiesme vingt-huict, les personnes aagées de cinquante-cinq ans, estant paruenus à vingt-huict verres, continuer à en boire trente, cinq iours durant. Le onzieme vingt-cinq, le douzieme vingt, le treizieme quinze, le quatorzieme dix, le quinzieme sept. Voilà comme il en faut vser pour ceux qui en voudront boire à la façon accoustumée des eaux benignes comme celles-cy, sauf l'aduis des doctes

16
 Medecins : Quant à moy ie serois d'aduis que l'on y demeurast plus long-tems, sçauoir vingt-cinq ou trente iours, si la maladie le requiert. Au commencement beuant par l'aduis des Medecins en petit nombre les verres, puis augmenter, & après diminuer. Enfin chaque verre pourra estre de cinq ou six onces. Or il faut entendre que l'on ne doit point boire lesdits verres d'caïe toutes à vne fois, mais il les faut reprendre à cinq ou six fois, quand vous en beurez trente : car en ayant prins cinq ou six il se faut promener violement, au contraire de ceux de Pouc, Ballaruc & Lucques. Car si l'on veut dormir après auoir beu lesdictes caïes, elles auront peu d'effect, & l'on sera en danger de sa personne, ou de tomber en autre plus grande maladie. S'il y auoit quelqu'un qui pour son indisposition ne peut aller à pied, on le portera sur vn cheval, ou charrette, afin que les caïes puissent faire leurs operations.



De quel lieu faat boire les eaux, parce qu'il y en a en plusieurs endroits.

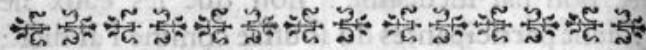
Chapitre sixiesme.

IL y a plusieurs sortes d'eaux chauldes en cette Ville, comme en vn lieu nommé l'Obseruance

seruance auquel sont des bains pour seruir de baigner les personnes par volupté seulement, & non par medecine : non que les eaux ne soient participantes du souffre comme j'ai dict : mais non en parfaicte bonté comme celles que le vulgaire appellent les Baignez, à cause d'une grandissime source d'eau froide, laquelle n'est distante d'un pied de la source chaude de l'Obseruance, ce qui diminuë beaucoup sa vertu : & aussi que ie suis bien informé que celle des Baignez est moins meslée d'eau froide, laquelle ne peut empescher l'action de ladicte eau. Ceux doncques qui y voudront venir, pourront vser de ladicte eau, selon qu'il leur sera ordonné : & en la beuuant ne fault qu'ils se courbent aucunement, mais se feront seruir par quelqu'un, à cause qu'en se courbant ils feront remonter l'eau de l'estomach en la bouche. Il en faut vser comme nous auons dict, & non pas de grands verres comme aucuns font tous les matins, ce qui leur cause deffault d'haleine, pour long-tems qu'on demeure à la vider, dont la chaleur & l'esprit se perd. Parquoy il n'en faudra boire que quatre ou six onces à la fois : car quand on en boit en si grande quantité on la reiecte par vomissement, encores qu'il leur porte profit, deschargeant l'estomach & le cerueau : mais il ne fault pas lors que cela aduient laisser de pren-

B

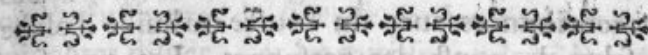
dre la quantité de l'eau , & la quantité qui sera ordonnée quelque tems après.



Combien de temps il fault demeurer à manger, après auoir prins le bain, & beu des eaux.

Chapitre septiesme.

A Prés qu'on aura prins les bains ou l'eau en telle quantité qu'elle sera ordonnée au malade , s'il ne prend iusques à trente verres il demeurera six heures sans manger ni boire. Que si aussi il en prend quinze ou vingt verres ou plus ou moins, on en pourra oster vne ou deux heures selon la quantité. Faut tousiours souper legerement & disner plus largement. Il faut noter que les eaux sont si benignes qu'elles causent vn grand appetit, & font faire digestion. Elles laschent le ventre à la plus grande partie des personnes, non pas si tost, mais quelque quatre iours après. Car aux premiers iours elles prouoquent l'vrine, & quand ie corps les a vn peu accoustumées, il esmeut le ventre, & alors ie conseille à toutes personnes de ne retenir l'vrine, ni les excremens d'enbas, quand nature les inuitera à pousser dehors.

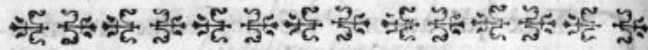


*De l'heure du dîner, & des viandes propres.
Chapitre huiſiesme.*

Ceux qui auront vſé des eaux ne mangeront qu'environ les dix ou onze heures deuant midy : pourueu qu'ils les ayent beu à deux ou trois heures après minuit. Et ceux qui n'en auront guieres prins pourront dîner à huit ou neuf heures. Les viandes de legere digestion leur ſeront tres - propres ; comme veau , mouton , pigeons , poulets , chapons ; & petits oyſeaux. Il ne faut aucunement vſer de lard , ni d'aucunes viandes ſalées , ni manger potage où auront cuit les viandes ſuſdictes. Quant aux potages d'herbes d'oſeille , bourrache , bugloſe , tims , ſicourée & eſpinars ; ſoit ſeuls ou d'autres enſemble , il ſont tresbons. Il ne faut manger du fromage , des fruitſ cruds , s'ils ne ſont confits avec le ſucce , ni du cotignac , ni aucune viande où il y aura du vinaigre , ni aucune choſe fricallée , ni aucune eſpicerie , mais on pourra manger du coriandre ou anis confit pour chaffer la ventofité de l'eſtomach. Il ne faut vſer d'aucune choſe aſtringente. Quant aux iours auxquels on ne mange point de chair par commandement de noſtre mere ſaincte Eglise ;

B 2

on pourra vser de potages d'herbes cy-dessus mentionnées avec du beurre ou huile d'olisue selon le goust des personnes. Les œufs sont bons pourueu qu'ils soient molets : mais le poisson ne vault rien du tout.



Du boire propre à ceux qui vsent des bains.

Chapitre neufiesme.

IE n'approuue point l'oppinion de quelqu'vns qui font cuire leurs viandes avec eaux sulfreuses, & qui en meslent avec leur vin pour boire, d'autant que ces eaux sont d'une telle substance qu'elles ameneront avant la digestion de l'estomac la viande creüe au foye : & par consequent cela engendre de grandes maladies; mais ils boiront de bon vin purifié, clair, y meslant de l'eau selon leur aage & coustume. Je dis cecy à cause que quelqu'vns en vsent avec leur vin, sans être premierement preparez, ce qui nuict grandement au foye, & seroit plus sain de boire l'eau toute pure.



Du dormir apres disner.

Chapitre dixiesme.

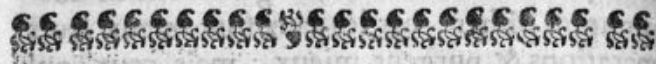
CEux qui auront souppé de bonne heure & legerement, & se seront couchez à huit

ou à neuf heures du soir, se garderont de dormir apres disner, car les eaux font mieux leurs operations & purgent mieux : mais ceux qui n'ont guieres dormi la nuit precedente, ou qui autrement par lassitude ne se pourroyent garder de dormir, le pourront faire vne demie heure seulement pour le plus, & trois heures apres le repas. Aussi s'il ne se peuvent tenir debout, ils se tiendront couchez sur vn liçt, après auoir prins leur disner, puis se pourmeneront doucement pour passer le reste du jour iusques au souper, ou s'ils aiment la lecture ils s'y pourront exercer, sans user d'exercice violent, ny se mettront à la chaleur du soleil.



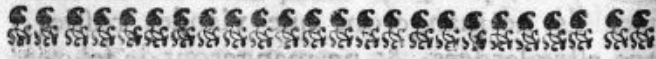
Du souper. Chapitre onzieme.

DV super au disner fault, s'il est possible, qu'il y aye cinq ou six heures, auquel ils ne mangeront que viandes rosties, sans estre lardées, & ne mangeront de sel que le moins qu'ils pourront, & de ces viandes cy, monton cheureau, veau, pigeon, poulets & lapereaux. Le dessert sera de quelques pruneaux ou poires cuiçtes & non cruës : apres souper se fault pourmener lentement vne ou deux heures, & après se retirer au liçt, ieu- tant le serain.



Ce qu'il faudra faire si les eaux demeurent dedans le corps. Chapitre douziesme.

Sil aduient que quelqu'un eust beu desdictes eaux cinq jours durant, & ne les eust vuidées ny par vrine, ny par flux de ventre, ny vomissement, ny sueur, alors il s'abstiendra de boire, & se fera donner vn ou deux clisteres pour lascher le ventre, & le continuer à deux fois le iour, soit & matin par trois iours: il faudra prendre durant ces trois iours vn apozeme aperitif & purgatif en infusion de rheubarbe, auquel on dissouldra trois ou quatre dragmes de diacartamy: & cecy se fera avec l'aduis du Medecin. Se faut purger deux iours suyans, & cependant ne manger que bien peu, se pourmenant par la chambre de fois à aultre doucement.

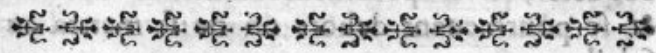


Comme on doit user des bains.

Chapitre treziesme.

Ayant premierement preparé le corps comme a esté dict, se pourront baigner ceux qui auront douleur en quelque partie de

leurs corps, soit goutte, rheume, arquebusade, ou autre espece de blesseure après que les playes seront consolidées. Il se faudra baigner le matin par plusieurs heures, & à la premiere fois on sentira vn grand allegement : ce qui se void ordinairement aux bains chauds tant artificiels que naturels. Et si quelqu'un ne se pouuoit faire porter ausdicts bains pour sa debilité, il se pourra faire apporter de l'eau desdicts bains dans sa chambre, & la faire chauffer comme il appartient d'estre. Et pour ce qu'elle pourroit faire quelque exhallation de son esprit, & par consequent elle n'auroit point tant de vertus, l'on y pourra faire quelque addition, selon la discretion de celui qui cognoistra la maladie. Quant à moy i'en ay fait plusieurs experiences à Marseille, enuoyant querir de ces eaux en ceste Ville par charge de mulets : ie la faisois chauffer y faisant quelque addition, parce que ie cognoissois qu'elle auoit diminué de sa force par la longueur du chemin. Le meilleur est se baigner dans les bains s'il est possible.



*Aduertissement à ceux qui prendront les bains.
Chapitre quatorziesme.*

PRemierement il fault estre sobre : sortir de la table avec appetit ou faim, & ne

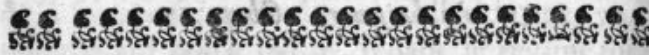
manger pas beaucoup de diuerses viandes. Il ne fault faire après dîner collation si ce n'est que l'on eust grande soif, alors on pourra boire vne fois & manger vn morceau de pain, & à souper faire vne legere collation avec vne pomme ou poire cuitte, tenant le regime susdict, n'vser d'aucunes viandes fricassée à la poelle: ni patisserie: espicerie, ni fruit astringent, ni aucune cerise aigre, ni prune qu'elle ne soit conficte, ni de coings en quelque qualicé qu'ils soient, ni se faire frotter & pigner la teste le matin que bien peu: car l'experience monstre qu'il ne se faut pigner durant lesdicts bains, & qu'il en prouient souuent douleurs de dents. L'exercice venerien doit estre fuy sur tous pour les grands inconueniens qui en arriuent: aduertissant que ces eaux ne sont aucunement propres au mal venerien, & aussi que les bains doiuent estre vn lieu chaste, & net de telle vilennie: Quand il fera vn grand vent ou pluye il faudra tenir la chambre, si ce n'est pour boire les eaux. Si le temps est froid il se fault tenir bien couuert, & se pourmener dans la maison: & se pourmenant dehors on ne se mettra au soleil.

Aduertissement à ceux qui prendront les bains.
 Chapitre premier.
 Remarque sur le fait de la source: fontaine de la table avec appoit ou l'air, & ne

Comme en tout aage on peut vser de ces eaux
& s'y baigner. Chap. 15.

Cognoissant la nature de ces eaux & leur qualité, j'assure que l'on peult boire desdictes eaux & s'y baigner encores que l'on eüst quatre-vingts & dix ans ou cent ans, si la maladie requiert ces eaux. Les enfans de cinq ans en peuuent aussi librement vser, speciallement contre les vers à cause du souffre. Je vous reciterai vne propriété du souffre contre les vers: Estant à Viteaux en Bourgogne vne pauvre femme m'apporta vn petit enfant aagé de cinq ans, ie lui donna vne flegme de souffre que le vulgaire apelle huille, avec vne decoction. Je luy fit ietter un vert par la bouche qui auoit deux pieds de long, gros comme le petit doit, rouge comme sang & velu, qui me confirma que le souffre à grande propriété pour chasser les vers du corps. Ces eaux sont aussi propres aux epilexies, gratelles, & autres infinis maux qui aduient aux enfans, qui ne pouans supporter la purgation susdicte, pourront prendre seulement vn clistere qui leur profitera fort contre la douleur de ventre, ie ne veux limiter combien les petits enfans pourront boire de ces

eaux, ni combien de iours, car chascun de soy-mesme le peut coniecturer, ou par l'ordonnance du Medecin le peut sçavoir.

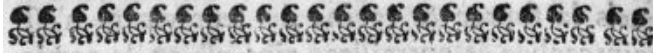


*Comme les bains sulphureux guarissent les
ulceres. Chapitre seiziesme.*

IL n'y a personne qui doute que les bains ou eaux qui sont chaudes de nature, n'ayent une grande force & puissance pour ayder, secourir, & substanter nature humaine: nous voyons que les bains artificiels apportent grand soulagement au corps humain. Or si l'eau vulgaire à tant de force, combien plus grandes vertus donnerons nous à celles lesquelles nature a imprimé vne qualité manifeste? telles que sont les sulphurées. Certes l'experience nous a appris que comme il y diverses natures & vertus és plantes qui croissent de la terre pour guarir les maladies du corps humain, & qu'il y a aussi diverses facultez es eaux & fels qui y sont, lesquelles respondent à celles des plantes; mais la paresse d'aucuns qui mesprisent ce qu'ils deuroyent sçavoir à esté cause que la vertu des eaux a esté incognue. Nous parlerons donc de ce bain briuement, & autant que besoin sera pour cette affaire. Nottez donc

que ceux doivent estre envoyez aux bains, desquels la source & racine de leur vlcere n'est point cachée és entrailles, ains est en la partie mesme qui est vlcérée, avec ceste distinction, toutesfois nous guarissons l'vlcere salée par le bain sulphureux : car si on ne garde ceste conuenance, on perdra temps de penser guarir le mal. Or ce remede sera commodement appliqué & ordonné aux vlceres estant nouvelles (car il les guarit incontinent) qu'à celles qui sont du tout envieillies, principalement quand il n'y a defluxion ni autre accident violent.

Mais puis que les bains mesme declarent assez leur faculté d'incarner, de consolider, & autres vertus, il ne sera pas difficile au Medecin de juger & cognoistre ceux qui seront profitables & vtils à un chacun. Il faut aussi sçauoir que si quelqu'un desire d'estre guarri d'une vlcere de laquelle la source n'est point en l'vlcere mesme, ains qu'elle soit dedans le corps, qu'il lui faut deffendre l'usage du bain, s'il n'ayme mieux la mort que la vie. Toutefois afin qu'un tel ne demeure point sans remede, considerez & regardez si le mal est point periodic, que si ainsi est, vous lui ordonnerez des frequentes saignées en temps commode pour sa precaution.



Autre advertissement. Chapitre 17.

L Es petits enfans ethiques confirmés : ceux qui crachent le poulmon ou sang. Les hydriques qui ont desia le foye pourry & refroydy, Le sourd qui a passé trois ans, les gouttes hereditaires. Ceux qui ont la Pierre fort grosse estant à la vessie : le paralytique formé & vicil, ou de bas aage : Ceux qui sont touchez de ladrerie : de cancer, ou noli me tangere ne pourront être guaris en ces bains : mais les gouttes nouvelles, les pierres petites ou calcul : les paralytiques non formez : les ethiques & hidropiques non confirmez. les vlcères où il n'y aura point d'os cariés. J'ay voulu adiouter ce chapitre afin que ceux qui seront entachez des maladies escriptes au commencement de ce chapitre qui sont confirmez ne viennent aux bains, mais ceux qui seront affligez des maladies mises au second chapitre y pourront librement venir, & moyennant la grace de Dieu ils recouureront santé.





EPILOGUE.

MESSIEURS, ie vous ay redressé sommairement ce qu'en la memoire de voz ayeulx auoit aucunement esté reduict à nonchaloir, tellement que les admirables sources de voz eaux chauldes estoient employez aux ministeres les plus vils qu'on puisse songer: & si de ce petit discours voz citoyens se peuuent seruir à l'aduenir: ne me dictes point que le liure est petit. N'auyez-vous iamais ouy parler des Syrenes d'un Alcibiades? Considerez qu'entre tous les liures d'Aristote le plus petit qu'est celui du Monde, est le plus excellent, aussi l'a il dedié à Alexandre le grand. Ie vous prie toutesfois n'entrez point en ceste creance que le liure de Monsieur de Merindol m'aye fait prendre carriere. Non, il n'y a que mon affection de seruir au public de vostre Ville. Et pleust à Dieu que sans emulation & sans mesdisance il se fust contenté d'en dire son aduis libre en l'eschole de la Philosophie, comme il est permis à vn chacun. Mais d'entrer en mesdisance, c'est vne messeance à vn homme de sa qualité. Qu'il regarde si Aristote a iamais mesdit de ceux qu'il a refuté aux principes de la Philosophie naturelle. Si Plin s'est oncques mocqué de ceux dont

il a tiré ses Pigmées. Au contraire on peut auoir apprins de ceux de qui Castelmont a apprins quelque peu de chose ; mais en se seruant de ce Pigmée c'est grand honte de courir aux iniures & aux mesdisances. Il se fault toutesfois garder de reconuention , de peur qu'on ne die de nous ce que dict Saint Augustin de Petilien : voilà deux mesdifans. S'il trouue quelque chose à redire vienne à l'experience , & on verra sortir l'effect : c'est ce que ie desire pour courir tous au bien du public , & comme ceux qui courent au feu , contribuant tous pour faire quelque bon secours à ceux qui sont affigez. C'est là , Messieurs, ma sainte intention , & de vous faire seruice. Je laisserai à discourir de la qualité des bains plus amplement en vn autre traité que ie mettray en lumiere bientoist Dieu aidant , desquels ie traiteray de la vertu des mineraux & demi mineraux , & enseigneray le moyen de tirer leur essence & leur sel & teinture , & la maniere d'en vser pour la santé du corps humain. Adieu. De vostre Ville.

F I N.